
Mise en place de la « mastérisation » : organisons le refus collectif des stages !

La réforme de la formation des enseignants (mastérisation) doit s'appliquer à la rentrée prochaine, mais le ministère en met en œuvre dès maintenant des éléments, sous forme de « mesures transitoires ». Il a publié le 20 août une circulaire concernant l'organisation des stages pour les étudiants de master préparant les concours.

Elle prévoit :

1) Des stages d'observation et de pratique accompagnée :

« Les étudiants seront présents par binôme dans la classe d'un enseignant titulaire du second degré, d'un maître d'accueil temporaire ou d'un maître formateur du premier degré ou seront placés auprès d'un documentaliste ou d'un conseiller principal d'éducation (C.P.E.) titulaires.(...) »

Les stages rémunérés en responsabilité seront offerts aux étudiants inscrits aux concours de recrutement. Dans le premier degré et le second degré, ils pourront intervenir en particulier lorsque des enseignants suivent des formations. Dans le second degré, ils pourront aussi contribuer à enrichir l'offre d'enseignement.. »

2 - Des stages en responsabilité.

« L'étudiant prendra la responsabilité d'une classe d'école, de collège ou de lycée ou exercera les fonctions de documentaliste ou de C.P.E. dans un établissement. Ces stages, groupés ou filés n'excéderont pas 108 heures. Ils seront rémunérés à raison de 34,30 euros brut de l'heure, soit une rémunération nette d'environ 3000 euros pour un stage de 108 heures.

Et en 2009 2010? :

« Dès l'année universitaire 2009-2010, des stages d'observation ou de pratique accompagnée et des stages en responsabilité devront être proposés aux étudiants inscrits aux concours de recrutement et inscrits dans une formation de niveau master ou déjà titulaires d'un M1 ou d'un M2 (...) »

Ces dispositions sont inacceptables !

Ces stages en eux-mêmes (en particulier les stages en responsabilité) vont pénaliser les étudiants qui auront plus de mal à mener de front leurs études, la préparation aux concours et leur travail pour financer leurs études. Ils vont venir remplacer des personnels formés (dont la pénurie a été sciemment créée par les suppressions de 40000 postes depuis 3 ans) par des

étudiants non formés et vont ainsi pénaliser les élèves. Enfin, les accepter, c'est entériner l'idée que n'importe qui peut légitimement enseigner en responsabilité, puisque des étudiants le font, et justifier la suppression de l'année de formation professionnelle qui est au centre de la réforme.

Ces dispositions ne font que mettre en œuvre la mastérisation, qui signifie pour

nous la casse de la formation professionnelle, un rallongement des études synonyme de tri social accru des étudiants (disparition de l'année de stage rémunérée après le concours), une concurrence entre enseignants à statuts et enseignants contractuels, et à terme la possible disparition des professeurs fonctionnaires (recrutement au niveau master, sans concours).

Sud Education appelle les équipes enseignantes à se réunir dans les établissements (écoles, collèges, lycées, IUFM, universités) pour organiser collectivement le refus de mettre en place ces stages : refus de la fonction de référent, motion en CA ou en conseil d'école (voir modèle), pétition à faire signer aux collègues (voir modèle).

Nous continuons à lutter pour obtenir le retrait de cette réforme dite « mastérisation » et l'abrogation des décrets du 28 juillet 2009. La lutte contre la mise en place des stages dès cette année est une étape urgente et nécessaire. Sud Education s'adressera aux autres organisations syndicales pour les associer à cet appel.

Modèle de motion pour le CA ou le conseil d'école :

MOTION présentée par au CA ou Conseil des maîtres du (nom de l'établissement)

Nous ne cautionnerons pas la casse de la formation des enseignants et CPE!

Nous refusons la mise en place, dans notre établissement, de « stages en responsabilité » dans le cadre de la circulaire du 20-8-2009, intitulée « Organisation des stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement ». Alors que des milliers de postes sont supprimés chaque année, et que la pénurie de remplaçants se fait cruellement sentir, nous n'acceptons pas que le ministère recoure par cette circulaire, à des étudiants non qualifiés pour faire les remplacements. En outre cette circulaire ne fait que mettre en oeuvre une réforme (la « mastérisation ») que nous refusons de cautionner. Elle n'obéit en effet qu'à une logique de réduction des coûts et de sélection sociale en ne rémunérant plus l'année de formation professionnelle. Elle vise à normaliser le recours à des personnels précaires, en dehors du statut de fonctionnaire d'État. Enfin elle détruit la formation initiale et continue des enseignants et contribue à détruire le service public de l'éducation nationale.

En conséquence, nous demandons qu'aucune convention de stage en responsabilité ne soit signée par l'établissement.

(date)

Modèle de Pétition :

Pétition (présentée par SUD, FSU..?)

Nous ne cautionnerons pas la casse de la formation des enseignants et CPE!

NOUS REFUSONS LA MISE EN PLACE, DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT, DE « STAGES EN RESPONSABILITÉ » DANS LE CADRE DE LA CIRCULAIRE DU 20-8-2009, INTITULÉE « ORGANISATION DES STAGES POUR LES ÉTUDIANTS EN MASTER SE DESTINANT AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT ». ALORS QUE DES MILLIERS DE POSTES SONT SUPPRIMÉS CHAQUE ANNÉE, ET QUE LA PÉNURIE DE REMPLAÇANTS SE FAIT CRUELLEMENT SENTIR, NOUS N'ACCEPTONS PAS QUE LE MINISTÈRE RECOURE PAR CETTE CIRCULAIRE, À DES ÉTUDIANTS NON QUALIFIÉS POUR FAIRE LES REMPLACEMENTS. EN OUTRE CETTE CIRCULAIRE NE FAIT QUE METTRE EN OEUVRE UNE RÉFORME (LA « MASTÉRISATION ») QUE NOUS REFUSONS DE CAUTIONNER. ELLE N'OBÉIT EN EFFET QU'À UNE LOGIQUE DE RÉDUCTION DES COÛTS ET DE SÉLECTION SOCIALE EN NE RÉMUNÉRANT PLUS L'ANNÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE. ELLE VISE À NORMALISER LE RECOURS À DES PERSONNELS PRÉCAIRES, EN DEHORS DU STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT. ENFIN ELLE DÉTRUIT LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS ET CONTRIBUE À DÉTRUIRE LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE..

EN CONSÉQUENCE, NOUS DEMANDONS QU'AUCUNE CONVENTION DE STAGE EN RESPONSABILITÉ NE SOIT SIGNÉE PAR L'ÉTABLISSEMENT. NOUS NOUS ENGAGEONS À REFUSER LA FONCTION « D'ENSEIGNANT OU CPE RÉFÉRENT »

ÉTABLISSEMENT:

NOM	PRENOM	PROFESSION	SIGNATURE